

Agence régionale de santé – commission sur la prévention de la santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental, Vu les règles régissant l'organisme prévoyant la présence du président du Conseil départemental,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

Arrête

Article 1er- Est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne à l'Agence régionale de santé – commission sur la prévention de la santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile,

Mme SINOPOLI Nadine, conseillère départementale du Conseil départemental.

La suppléance sera assurée par Mmes BOURDONCLE Catherine, Vice-présidente et DUCASSÉ Patricia, conseillère départementale.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban, Le 15 SEP. 2021

Le Président,

Michel WEILL